

Rapport financier 2007

Table des matières

Bilans consolidés au 31 décembre	2
Comptes de profits et pertes consolidés au 31 décembre	3
Tableau de mouvement des fonds propres consolidés	4
Tableaux de financement consolidés au 31 décembre	5
Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007	6
1. Disponibilités	10
2. Débiteurs clients	10
3. Comptes des régularisation actifs et créances diverses	10
4. Immobilisations corporelles	11
5. Droits d'utilisation	12
6. Comptes de régularisation passifs	13
7. Emprunts et autres dettes à long terme	13
8. Provisions	14
9. Engagements de prévoyance	15
10. Fonds environnement	16
11. Autres redevances	16
12. Charges locatives refacturées	16
13. Recettes infrastructures centralisées	16
14. Autres recettes d'exploitation	16
15. Charges sociales	16
16. Energie, entretien et loyers	16
17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	16
18. Autres dépenses de fonctionnement	16
19. Charges d'intérêts	16
20. Activités sectorielles	16
21. Relations avec les parties liées	17
22. Gestion de capital	18
23. Gestion des risques financiers	18
24. Instruments financiers dérivés	20
25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles	22
26. Engagements conditionnels	22
27. Périmètre de consolidation	22
Rapport de l'organe de révision	23

Bilans consolidés au 31 décembre

	Notes	2007 CHF	2006 CHF
ACTIF			
Disponibilités	1	5'049'439	13'173'978
Débiteurs clients	2	42'873'778	39'053'009
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	4'858'214	3'711'020
Instruments financiers dérivés	24	4'268'756	127'330
Total de l'actif circulant		57'050'097	56'065'337
Immobilisations corporelles	4	502'209'486	475'706'157
Droits d'utilisation	5	7'191'977	8'300'901
Total de l'actif immobilisé		509'401'463	484'007'058
Total de l'actif		566'451'560	540'072'395
PASSIF			
Fournisseurs et autres créanciers		37'954'703	26'834'554
Comptes de régularisation passifs	6	8'881'508	8'261'503
Part à court terme des emprunts et autres dettes à long terme	7	35'511'178	79'226'538
Part à court terme des provisions	8	2'743'000	2'743'000
Total des exigibles à court terme		85'090'389	117'065'595
Emprunts et autres dettes à long terme	7	202'584'499	180'579'823
Provisions	8	4'062'500	7'972'000
Engagements de prévoyance	9	78'603'000	71'310'000
Total des dettes à long terme et provisions		285'249'999	259'861'823
Réserves revenant au propriétaire du Groupe			
Fonds environnement	10	41'493'730	44'929'426
Réserves du Groupe		102'867'486	79'311'902
Bénéfice de l'exercice		51'617'571	38'673'769
		195'978'787	162'915'097
Intérêts minoritaires		132'385	229'880
Total des fonds propres		196'111'172	163'144'977
Total du passif		566'451'560	540'072'395

Comptes de profits et pertes consolidés au 31 décembre

	Notes	2007 CHF	2006 CHF
PRODUITS			
Redevances aéroportuaires			
Redevances d'atterrissages		28'668'669	25'821'187
Redevances passagers		98'696'615	90'577'463
Autres redevances	11	7'595'988	7'221'368
		134'961'272	123'620'018
Produits d'exploitation			
Loyers et droits de superficie		17'802'374	17'539'628
Redevances commerciales		73'239'594	63'323'433
Parkings		30'580'997	29'181'961
Charges locatives refacturées	12	8'188'836	8'241'448
Recettes infrastructures centralisées	13	10'693'150	9'027'336
Autres recettes d'exploitation	14	5'624'122	5'163'741
		146'129'073	132'477'547
Total des produits		281'090'345	256'097'564
CHARGES			
Personnel			
Salaires et allocations		- 65'275'444	- 62'447'534
Charges sociales	15	- 23'643'178	- 22'485'502
Autres charges du personnel		- 5'190'827	- 2'484'199
		- 94'109'449	- 87'417'235
Dépenses de fonctionnement			
Energie, entretien et loyers	16	- 44'311'371	- 43'245'156
Marchandises		- 2'696'333	- 2'924'578
Honoraires, prestations de services et sous traitance	17	- 29'446'335	- 27'617'413
Frais de police pour sûreté au sol		- 4'670'000	- 4'670'000
Autres dépenses de fonctionnement	18	- 9'693'866	- 6'454'442
		- 90'817'905	- 84'911'589
Prélèvement du fonds environnement	10	3'435'695	1'092'273
Bénéfice opérationnel avant amortissements, intérêts		99'598'686	84'861'014
Amortissements sur investissements			
Amortissement sur immobilisations corporelles	4	- 39'976'733	- 37'404'609
Amortissement sur droits d'utilisation	5	- 1'490'184	- 1'539'768
		- 41'466'917	- 38'944'377
Bénéfice opérationnel		58'131'769	45'916'637
Produits d'intérêts		725'663	428'932
Charges d'intérêts	19	- 7'217'356	- 7'648'194
		- 6'491'693	- 7'219'262
Bénéfice du Groupe		51'640'076	38'697'375
Revenant:			
A l'Aéroport International de Genève		51'617'571	38'673'769
Aux intérêts minoritaires		22'505	23'606
		51'640'076	38'697'375

Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Notes	Revenant au propriétaire du Groupe			Intérêts minoritaires	Total des fonds propres
		Fonds environnement	Réserve du Groupe	Bénéfice de l'exercice		
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Solde au 1er janvier 2006		46'021'699	69'097'270	29'623'686	206'274	144'948'929
Variation de la réserve de couverture	24	-	340'070	-	-	340'070
Bénéfice		-	-	38'673'769	23'606	38'697'375
Total des produits 2006		-	340'070	38'673'769	23'606	39'037'445
Part du résultat 2005 versé à l'Etat		-	-	-19'749'124	-	-19'749'124
Attribution à la réserve générale		-	9'874'562	-9'874'562	-	-
Variation du fonds environnement	10	-1'092'273	-	-	-	-1'092'273
Solde au 31 décembre 2006		44'929'426	79'311'902	38'673'769	229'880	163'144'977
Solde au 1er janvier 2007		44'929'426	79'311'902	38'673'769	229'880	163'144'977
Variation de la réserve de couverture	24	-	4'218'699	-	-	4'218'699
Bénéfice		-	-	51'617'571	22'505	51'640'076
Total des produits 2007		-	4'218'699	51'617'571	22'505	55'858'776
Part du résultat 2006 versé à l'Etat		-	-	-19'336'885	-	-19'336'885
Dividende versé		-	-	-	-120'000	-120'000
Attribution à la réserve générale		-	19'336'884	-19'336'884	-	-
Variation du fonds environnement	10	-3'435'696	-	-	-	-3'435'696
Solde au 31 décembre 2007		41'493'731	102'867'485	51'617'571	132'385	196'111'172

Tableaux de financement consolidés au 31 décembre

	Notes	2007 CHF	2006 CHF
Activités d'exploitation			
Bénéfice du groupe		51'640'076	38'697'375
Produits d'intérêts		-725'663	-428'932
Charges d'intérêts		7'217'356	7'648'194
Amortissements	4,5	41'466'917	38'944'377
Allocation au fonds environnement	10	3'533'813	3'121'687
Utilisation du fonds environnement	10	-6'969'509	-4'213'960
Mouvement des provisions à long terme	8	-3'909'500	-90'200
Variation des engagements de prévoyance	9	7'293'000	7'111'000
Capacité d'autofinancement		99'546'490	90'789'541
Variation de l'actif circulant net :			
- Débiteurs clients	2,18	-3'820'769	869'241
- Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3,24	-5'308'939	-1'807'561
- Fournisseurs et autres créanciers		11'120'149	2'117'134
- Provisions à court terme	8	-	290'000
- Comptes de régularisation passifs	6	1'606'830	973'556
- Intérêts reçus		746'075	417'215
		4'343'345	2'859'585
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		103'889'836	93'649'126
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4	-66'480'062	-41'065'924
Acquisitions de droits d'utilisation	5	-381'262	-197'462
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-66'861'324	-41'263'386
Activités de financement			
Part du résultat payé à l'Etat		-19'336'885	-19'749'124
Dividende versé aux intérêts minoritaires		-120'000	-
Remboursement des dettes à court et long termes	7	-216'710'685	-19'113'418
Emprunts à court et long termes	7	195'000'000	-
Variation de la réserve de couverture	24	4'218'700	340'070
Intérêts payés		-8'204'181	-7'436'633
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-45'153'051	-45'959'105
Variation de trésorerie		-8'124'539	6'426'635
Disponibilités au début de l'exercice	1	13'173'978	6'747'343
Disponibilités à la fin de l'exercice	1	5'049'439	13'173'978
Variation de trésorerie		-8'124'539	6'426'635

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

Généralités

Par la loi H.3.25, le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'Etat, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG)**. Cet établissement a commencé ses activités le 1er janvier 1994.

L'AIG a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, l'AIG est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée par le DETEC en 2001 pour 50 ans.

Le 17 juin 2007, les électeurs genevois ont accepté la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et l'AIG. A teneur de cette loi les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

Adresse légale du Groupe:
Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21,
1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principales méthodes comptables

(a) Base de préparation des états financiers

Les comptes des exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006 sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément aux exigences de la loi H.3.25 modifiée en 1999. Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle «true and fair view» du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des produits dérivés évalués à la valeur vénale (fair value). Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

(b) Méthodes de consolidation

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes consolidés comprennent les comptes de l'Aéroport International de Genève ainsi que ceux de Skycom SA, société exploitant le centre d'affaires de l'aéroport et qui est entrée dans le périmètre de consolidation en 2003.

Les transactions intragroupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables de la filiale ont été alignées sur celles du Groupe.

Les sociétés dans lesquelles l'Aéroport International de Genève exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Leurs actifs et passifs, ainsi que les charges et produits, sont comptabilisés à 100% dans les états financiers consolidés. La part des actionnaires minoritaires dans la situation nette et le résultat est inscrite séparément au bilan et au compte de résultat consolidés. Les actifs et passifs, de même que les produits et les charges internes au Groupe, sont éliminés dans le cadre de la consolidation.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. L'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets est imputé au bilan comme actif incorporel puis évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié. En cas d'écart négatif, une réévaluation des actifs nets est exercée. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé immédiatement en résultat.

(c) Estimations et jugements comptables déterminants

(i) Estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

(ii) Jugements déterminants

Les jugements réalisés par la direction, autres que ceux impliquant des estimations, lors de l'application des méthodes comptables n'ont pas un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

(d) Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

(e) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

(f) Actifs financiers

La direction détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Ils sont enregistrés dans les catégories suivantes :

a. Les prêts et les créances

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et les pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les dépôts bancaires, la caisse, les créances commerciales sont classés dans cette catégorie.

b. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions ou désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés sont toujours inclus dans cette catégorie.

c. Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que l'AIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables, d'une échéance fixe et cotés sur un marché actif.

Ils sont enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

d. Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories définies ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans les fonds propres jusqu'à la vente de l'instrument.

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers correspondant aux catégories b, c et d.

(g) Passifs financiers

Ils sont classés selon les catégories suivantes :

a. Les passifs financiers évalués au coût amorti

La règle générale est l'évaluation des passifs financiers au coût amorti.

Ainsi, ils sont initialement enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les emprunts, les dettes à court terme, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

b. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des passifs financiers qui ne sont pas classés dans les passifs financiers évalués au coût amorti.

Comme pour la catégorie d'actifs financiers homonyme, ces passifs financiers sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

L'AIG ne détient pas de passifs financiers correspondant à la catégorie b.

(h) Instruments financiers dérivés

L'AIG utilise depuis 2004, et uniquement à des fins de couverture, des instruments financiers dérivés.

Le risque financier le plus important auquel l'AIG est confronté est le risque de taux d'intérêts. La société emprunte des fonds à taux fixe et à taux variable pour le financement de ses activités. L'objectif principal de l'utilisation d'instruments financiers vise à réduire l'impact des fluctuations résultant des mouvements sur les taux d'intérêts.

La stratégie utilisée pour atteindre cet objectif est décrite par la «charte de gestion du risque de taux d'intérêts» de l'AIG en vigueur depuis 2004.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé ; par la suite ils sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont enregistrés dans les fonds propres et n'influencent pas les résultats de l'exercice. Ils sont inscrits au compte de résultat seulement lorsqu'ils sont réalisés.

(i) Disponibilités

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que les placements dont l'échéance débute à partir de la date d'acquisition sur une durée inférieure à trois mois.

(j) Débiteurs clients

Les débiteurs clients sont comptabilisés à leur valeur de réalisation nette. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

(k) Immobilisations corporelles

(i) Immobilisations détenues

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite de leurs amortissements cumulés et des éventuelles subventions d'investissements.

Les actifs immobilisés en construction sont comptabilisés dans les immobilisations détenues à leur coût d'acquisition. L'amortissement est effectué dès que l'immobilisation est mise en service.

Les intérêts sur le financement des immobilisations en cours de construction sont enregistrés au compte de résultat.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. Les amortissements sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	%
Bâtiments industriels et administratifs	2
Bâtiments d'exploitation	3.33
Aménagement et équipements d'exploitation	5
Agencements et installations techniques	10
Installations légères et équipements informatiques	20

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures d'un composant d'une immobilisation corporelle clairement défini sont activées dès le remplacement de ce dernier. D'autres dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant, iront à l'AIG. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

(iv) Immobilisations corporelles mises à disposition par l'Etat

Selon l'article 4, alinéa 3, de la loi H.3.25, les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG demeuraient la propriété de l'Etat de Genève qui les mettait à la disposition de l'AIG. Ils étaient traités en immobilisations corporelles comme une location-financement à l'actif du bilan au coût historique amorti.

A teneur de la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

(l) Droits d'utilisation

(i) Surfaces, biens immobilisés, équipements et véhicules mis à disposition

L'AIG bénéficie d'un droit d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, soit dans le cadre d'un contrat de location-financement ou de location simple.

Les droits d'utilisation, qui sont tous à durée d'utilité finie, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que ce droit d'utilisation peut être utilisé.

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées spécifiées dans les contrats avec les tiers. Ils sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	%
Droit d'utilisation de surfaces	5
Droit d'utilisation de biens immobilisés	6.66
Droit d'utilisation d'équipements	20
Droit d'utilisation de véhicules	25
Droit d'utilisation d'équipements informatiques «légers»	40

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact.

(m) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que l'AIG doit assumer.

Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les coûts sont directement comptabilisés au compte de profits et pertes.

(n) Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au coût correspondant à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus, et figurent au bilan selon la méthode du coût amorti.

Ils sont classés en exigibles à court terme, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en dettes à long terme.

(o) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

(p) Pensions et prestations de retraite

Le personnel de l'AIG est au bénéfice de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations. Ce système de pension consiste en un fonds autonome auquel sont également affiliés le personnel enseignant de l'instruction publique et les fonctionnaires de l'administration du canton de Genève. Le régime de pension précise que le montant de la pension de retraite ne peut pas être supérieur à 75% du dernier traitement assuré. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de l'AIG.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

Pour ce plan à primauté de prestations, les coûts de pension sont évalués selon la méthode coût unitaire projeté «Projected Unit Credit». Le coût des prestations est enregistré dans le compte de résultats afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés, sur les conseils d'un actuaire qui effectue une revue annuelle. Les engagements correspondent à la valeur actuelle des prestations acquises aujourd'hui calculée sur la base d'un taux d'intérêt conforme au marché.

Les gains et pertes actuariels dépassant de 10% le montant le plus élevé entre la valeur actuelle des engagements (PBO) et la valeur du marché de la fortune sont comptabilisés en comptes de profits et pertes sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des employés (méthode appelée «corridor»).

(q) Fonds propres

(i) Capital de dotation

A la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

(ii) Fonds environnement

Le Fonds environnement représente un moyen dont dispose l'AIG pour répondre à l'un des objectifs de sa mission, soit la protection de l'environnement. Il est alimenté, en vertu de dispositions réglementaires, par des surtaxes à la taxe d'atterrissage appliquées d'une part aux avions bruyants et liées d'autre part aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions. Il bénéficie également d'un intérêt annuel. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la commission consultative de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien.

Les charges et les revenus sont traités en compte de résultats. Le résultat net est attribué en augmentation / diminution du fonds environnement dans les fonds propres.

(iii) Réserves du Groupe

Le 50% au plus du solde le cas échéant disponible est attribué à la réserve générale de l'établissement. Le solde est versé à l'Etat de Genève et il est comptabilisé comme un engagement dans l'exercice où la décision du montant à verser a été prise.

(r) Comptabilisation des revenus

(i) Redevances

Les redevances d'atterrissage, les redevances passagers et commerciales et les autres prestations fournies par l'AIG sont enregistrées durant le mois pendant lequel les prestations ont lieu conformément aux dispositions des accords applicables. Elles sont présentées nettes des éventuels rabais et impôts sur les ventes.

(ii) Revenus d'intérêt

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes durant la période où ils se réfèrent et les dividendes le sont dès que le droit de l'actionnaire au dividende est établi.

(s) Comptabilisation des charges

(i) Intérêts financiers

Aucun intérêt n'est capitalisé dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

(ii) Charges financières liées à l'Etat

En contrepartie de la mise à disposition par l'Etat des biens immobiliers et équipements lui appartenant en vue de l'exploitation de l'aéroport, l'établissement assure la charge des frais financiers, soit les intérêts et les amortissements encourus par l'Etat à leur sujet.

(iii) Autres charges de l'Etat

Les indemnités que l'Etat serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de l'AIG.

(iv) Entretien

De par l'article 32 de la loi H.3.25, l'AIG est tenu d'assurer l'entretien et l'adaptation des biens et équipements qui sont propriété de l'Etat mais qui sont mis à sa disposition. Ces dépenses sont prises en charge au moment où elles sont encourues.

(t) Informations sectorielles

La norme IAS 14 ne présente pas de caractère obligatoire pour les établissements publics. Cependant, l'AIG estime qu'une information sectorielle entre les activités aéronautiques et non aéronautiques est pertinente. L'analyse sectorielle a été approfondie et validée dans le courant de l'année 2003.

La base d'allocation des coûts indirects entre les segments s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartitions. Ces clés sont revues une fois par année.

(u) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

(v) Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les normes nouvelles, révisées ou amendées avec effet sur la présentation des comptes:

IAS 1	Présentation des états financiers. Amendements.
IFRS 7	Informations à fournir sur les instruments financiers. Nouvelle norme.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

Les interprétations publiées mais sans effet sur la présentation des comptes :

- IFRIC 7 Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29.
- IFRIC 8 Champ d'application d'IFRS 2.
- IFRIC 9 Réexamen des dérivés incorporés.
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et dépréciation.

Les normes et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur étaient les suivantes:

- IAS 1 Présentation des états financiers. Amendements.
- IAS 23 Coûts d'emprunts. Amendements.
- IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels. Amendements.
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises. Amendements.
- IFRS 8 Segments opérationnels. Nouvelle norme.
- IFRIC 11 Actions propres et transactions intragroupe.
- IFRIC 12 Concessions de services.
- IFRIC 13 Programmes de fidélisation clients.
- IFRIC 14 Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum.

La direction estime que l'adoption de ces autres normes et interprétations lors d'exercices futurs n'aura pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

1. Disponibilités

	2007 CHF	2006 CHF
Caisse	77'461	88'243
Comptes de chèques postaux	2'206'729	9'783'770
Comptes courants bancaires	2'765'249	3'301'965
	<u>5'049'439</u>	<u>13'173'978</u>

Le coût amorti des disponibilités correspond à leur valeur nominale. Le taux de rendement moyen des disponibilités s'est élevé en 2007 à 2.046 % (1.25 % en 2006).

2. Débiteurs clients

	2007 CHF	2006 CHF
Débiteurs clients	47'003'778	44'556'445
Etat de Genève	-	106'564
Total brut	47'003'778	44'663'009
moins :		
provision spécifique	-4'130'000	-5'610'000
	<u>42'873'778</u>	<u>39'053'009</u>

Durant l'exercice 2007, les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs se sont montées à CHF 331'024 (en 2006, CHF 274'551).

Le compte courant avec l'Etat de Genève, utilisé pour les transactions relatives aux amortissements et aux intérêts sur investissements propriété de l'Etat, a été clôturé en 2007 suite au transfert des actifs.

Les échéances des débiteurs au 31 décembre sont les suivantes :

	Montant total CHF	En cours CHF	< 30 jours CHF	30-60 jours CHF	61-90 jours CHF	90-180 jours CHF	> 180 jours CHF
2007	47'003'778	37'688'956	4'419'247	-43'439	-6'455	49'037	4'896'432
2006	44'663'009	36'975'564	1'239'751	290'015	22'505	94'217	6'040'957

Mouvement de la provision pour créances douteuses :

	2007 CHF	2006 CHF
Valeur au début de l'exercice	5'610'000	5'590'000
Augmentation des débiteurs douteux	240'000	110'000
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice	-1'650'000	-70'000
Créances encaissées durant l'exercice	<u>-70'000</u>	<u>-20'000</u>
Valeur à la fin de l'exercice	4'130'000	5'610'000

3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses

	2007 CHF	2006 CHF
TVA à recevoir	2'778'862	1'452'544
Impôts anticipés	153'237	140'721
Autres comptes de régularisation actifs	863'553	565'559
Autres produits à recevoir	<u>1'062'472</u>	<u>1'552'196</u>
	4'858'124	3'711'020

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

4. Immobilisations corporelles

Les investissements se répartissent comme suit:

	Bâtiments d'exploitation	Aménagements et équipements d'exploitation	Agencements et installations techniques	Installations légères et équipements informatiques	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute						
Solde au 1.1.2007	415'422'995	56'809'491	145'445'012	20'428'755	17'631'439	655'737'692
Acquisitions	-	-	-	-	66'480'062	66'480'062
Mise en service	8'624'578	2'157'673	20'620'406	6'097'599	-37'500'255	-
Sorties	-	-	-461'301	-	-	-461'301
Solde au 31.12.2007	424'047'573	58'967'163	165'604'117	26'526'355	46'611'246	721'756'454
Amortissements cumulés						
Solde au 1.1.2007	-70'603'225	-22'911'235	-75'027'546	-11'489'530	-	-180'031'536
Amortissement	-20'406'145	-2'929'802	-13'159'155	-3'481'631	-	-39'976'733
Sorties	-	-	461'301	-	-	461'301
Solde au 31.12.2007	-91'009'370	-25'841'037	-87'725'400	-14'971'161	-	-219'546'968
Valeur nette au 31.12.2007						
Valeur brute au 31.12.2007	424'047'573	58'967'163	165'604'117	26'526'355	46'611'246	721'756'453
Amortissement	-91'009'370	-25'841'037	-87'725'400	-14'971'161	-	-219'546'968
Solde au 31.12.2007	333'038'203	33'126'126	77'878'717	11'555'194	46'611'246	502'209'486
Valeur brute						
Solde au 1.1.2006	402'353'798	56'477'542	137'045'861	15'126'639	3'666'486	614'670'326
Acquisitions	-	-	-	-	41'065'924	41'065'924
Mise en service	13'069'197	331'949	8'399'152	5'300'673	-27'100'971	-
Sorties	-	-	-	1'443	-	1'443
Solde au 31.12.2006	415'422'995	56'809'491	145'445'013	20'428'755	17'631'439	655'737'693
Amortissements cumulés						
Solde au 1.1.2006	-50'579'475	-20'098'329	-62'827'146	-9'120'534	-	-142'625'484
Amortissement	-20'023'750	-2'812'906	-12'200'400	-2'367'553	-	-37'404'609
Sorties	-	-	-	-1'443	-	-1'443
Solde au 31.12.2006	-70'603'225	-22'911'235	-75'027'546	-11'489'530	-	-180'031'536
Valeur nette au 31.12.2006						
Valeur brute au 31.12.2006	415'422'995	56'809'491	145'445'013	20'428'755	17'631'439	655'737'693
Amortissement	-70'603'225	-22'911'235	-75'027'546	-11'489'530	-	-180'031'536
Solde au 31.12.2006	344'819'770	33'898'256	70'417'467	8'939'225	17'631'439	475'706'157

Les actifs transférés par l'Etat de Genève figurent sous la rubrique bâtiments d'exploitation pour un montant de CHF 147'821'147. En 2006, ces immobilisations corporelles étaient présentées comme faisant l'objet d'une équivalence de location-financement et leur valeur nette se montait à CHF 153'959'717.

Les immobilisations de l'AIG sont assurées contre l'incendie, pour une valeur de CHF 814'245'750 et leur contenu (meubles et installations) pour CHF 30'000'000 par le contrat d'assurance incendie collectif de l'Etat de Genève au 31.12.2007 (idem au 31.12.2006).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

5. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se répartissent comme suit:

	Droit d'utilisation surfaces P48	Droit d'utilisation biens immobilisés	Droit d'utilisation équipements systèmes informations	Droit d'utilisation véhicules	Droit d'utilisation équipements systèmes self- service	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Valeur brute							
Solde au 1.1.2007	3'712'132	4'528'745	4'857'385	324'308	10'344	-	13'432'914
Acquisitions	-	-	-	-	-	381'262	381'262
Mise en service	-	381'262	-	-	-	-381'262	-
Solde au 31.12.2007	3'712'132	4'910'007	4'857'385	324'308	10'344	-	13'814'176
Amortissements cumulés							
Solde au 1.1.2007	-742'427	-867'081	-3'238'257	-283'731	-518	-	-5'132'014
Amortissement	-185'607	-291'491	-971'477	-40'577	-1'032	-	-1'490'184
Solde au 31.12.2007	-928'034	-1'158'572	-4'209'734	-324'308	-1'551	-	-6'622'199
Valeur nette au 31.12.2007							
Valeur brute au 31.12.2007	3'712'132	4'910'007	4'857'385	324'308	10'344	-	13'814'176
Amortissement	-928'034	-1'158'572	-4'209'734	-324'308	-1'551	-	-6'622'199
Solde au 31.12.2007	2'784'098	3'751'435	647'651	-	8'793	-	7'191'977
Valeur brute							
Solde au 1.1.2006	3'712'132	4'341'627	4'857'385	324'308	-	-	13'235'452
Acquisitions	-	-	-	-	-	197'462	197'462
Mise en service	-	187'118	-	-	10'344	-197'462	-
Solde au 31.12.2006	3'712'132	4'528'745	4'857'385	324'308	10'344	-	13'432'914
Amortissements cumulés							
Solde au 1.1.2006	-556'820	-565'992	-2'266'780	-202'654	-	-	-3'592'246
Amortissement	-185'607	-301'089	-971'477	-81'077	-517	-	-1'539'767
Solde au 31.12.2006	-742'427	-867'081	-3'238'257	-283'731	-517	-	-5'132'013
Valeur nette au 31.12.2006							
Valeur brute au 31.12.2006	3'712'132	4'528'745	4'857'385	324'308	10'344	-	13'432'914
Amortissement	-742'427	-867'081	-3'238'257	-283'731	-517	-	-5'132'013
Solde au 31.12.2006	2'969'705	3'661'664	1'619'128	40'577	9'827	-	8'300'901

La valeur des actifs sous contrats de leasing est représentée dans la partie sous mentionnée.

Système d'informations

Le calendrier des amortissements de l'actif sous contrats de location-financement dédié aux systèmes d'informations est le suivant :

	Total CHF	2008 CHF	2009-2012 CHF	>2012 CHF
Systèmes d'informations	683'423	256'320	427'103	-

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

6. Comptes de régularisation passifs

	2007 CHF	2006 CHF
Provisions vacances et heures supplémentaires	2'309'174	1'932'679
Honoraires administrateurs	69'684	105'757
Intérêts courus	1'929'270	574'405
Primes annuelles allouées au personnel	1'980'000	1'800'000
Acompte à valoir	1'721	2'064'030
Charges à payer	2'591'659	1'784'632
	8'881'508	8'261'503

7. Emprunts et autres dettes à long terme

	2007 CHF	2006 CHF
Prêts de la Confédération	18'349'754	19'518'731
Dettes envers le Canton de Genève (indemnités aux riverains)	4'062'500	4'215'500
Emprunts bancaires	215'000'000	80'000'000
Engagement leasing Etat de Genève	-	154'248'647
Engagement leasing Systèmes d'informations	683'423	1'823'483
	238'095'677	259'806'361
Dont		
Part courante	35'511'178	79'226'538
Part non courante	202'584'499	180'579'823
	238'095'677	259'806'361

Le calendrier de remboursement est le suivant:

	Total CHF	2008 CHF	2009 CHF	2010-2012 CHF	>2012 CHF
Prêts de la Confédération d'une durée de 25 ans	18'349'754	1'192'358	1'216'205	3'796'516	12'144'675
Dettes envers le Canton de Genève d'une durée de 5 ans (indemnités NNI aux riverains)	4'062'500	4'062'500	-	-	-
Emprunts auprès d'établissements bancaires jusqu'au 21.06.2017	215'000'000	30'000'000	-	85'000'000	100'000'000
Engagement leasing envers SITA jusqu'au 31.08.10	683'423	256'320	256'320	170'783	-
	238'095'677	35'511'178	1'472'525	88'967'299	112'144'675

Les intérêts sont répartis comme suit :

	2007	2006
Intérêts de la Confédération	2%	2%
Intérêts 2ème tranche NNI	3%	3%
Intérêts bancaires à taux fixe (Swaps et avances s/taux fixe)	2.78%	2.32%
Intérêts bancaires à taux variable (all-in)	3.15%	2.58%

Capacité d'emprunt :

L'Aéroport International de Genève dispose d'un crédit consortial et de deux lignes de crédit sur indice libor.

Les lignes de crédit accordées par 3 établissements bancaires au 31 décembre sont les suivantes (à taux variable) :

	2007	2006
	255'000'000	147'500'000

Les lignes de crédit non utilisées au 31 décembre sont les suivantes

	2007	2006
	40'000'000	67'500'000

Les lignes de crédit ont été accordées dans le cadre du transfert des actifs et de financement de programmes d'investissements (extension et développement du terminal T1+, renouvellement du balisage de piste, réfection de la piste A, création du satellite 10, etc.).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

Engagement leasing lié à l'Etat de Genève

Selon l'article 4, alinéa 3, de la loi H.3.25, les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire demeuraient la propriété de l'Etat de Genève qui les mettait à la disposition de l'AIG en vue de mener à bien sa mission. Conformément à l'article 36, alinéa 1 de cette même loi, en contrepartie de cette mise à disposition par l'Etat, l'AIG assumait la charge des intérêts et des amortissements encourus par l'Etat à leur sujet.

Les actifs immobilisés de l'Etat de Genève ont été intégrés au 01.01.04 dans les comptes de l'AIG par le biais d'une équivalence de location-financement. Suite au transfert des actifs la valeur comptable figurant au passif du bilan au 31 décembre 2007 est à CHF 0.- (2006 : CHF 154'248'647).

8. Provisions

	Provision indemnités NNI riverains CHF	Provision élagage forêt Ferney CHF	Total CHF
Solde au 01.01.07	7'972'000	2'743'000	10'715'000
Provisions créées durant l'exercice	-	-	-
Utilisations durant l'exercice	-3'909'500	-	-3'909'500
Solde au 31.12.07	4'062'500	2'743'000	6'805'500
Dont:			
Part courante 2007	-	2'743'000	2'743'000
Part non courante 2007	4'062'500	-	4'062'500
Total 2007	4'062'500	2'743'000	6'805'500
Solde au 01.01.06	8'062'200	2'453'000	10'515'200
Provisions créées durant l'exercice	-	290'000	290'000
Utilisations durant l'exercice	-90'200	-	-90'200
Solde au 31.12.06	7'972'000	2'743'000	10'715'000
Dont:			
Part courante 2006	-	2'743'000	2'743'000
Part non courante 2006	7'972'000	-	7'972'000
Total 2006	7'972'000	2'743'000	10'715'000

Provisions indemnités riverains

Une provision exceptionnelle de CHF 55'000'000 pour indemnités dues aux riverains a été portée en compte suite aux modifications légales votées par le Grand Conseil en juin 1999. En 2000, une première tranche de CHF 20'000'000 a été transformée en dette envers le Canton de Genève, remboursable sur 5 ans, conformément à la loi cantonale (7610) du 10 juin 1999. En 2001, une deuxième tranche de CHF 10'500'000 a été également transformée en dette suite au décompte de décaissement de l'Etat de Genève. De 2002 à 2007 des compléments annuels, représentant un montant total de CHF 16'528'000, ont été ajoutés à la deuxième tranche suite à des réactualisations de décaissement de l'Etat de Genève.

Provision élagage forêt de Ferney

Le 28 juin 2002, une simulation selon le modèle risque de collision a été éditée et a révélé que pour l'exploitation de la piste principale, une partie de la forêt de Ferney-Voltaire présentait un taux de risque collision qui n'était plus acceptable. Les impératifs de la sécurité aérienne obligent l'AIG, en vertu de l'article 45 de la loi sur l'aviation (LA), à assurer le financement des travaux de mise en conformité de la forêt de Ferney-Voltaire sans délai selon les chiffres 4.2.14 et suivants de l'annexe 14 de l'OACI. Différents aléas ont retardé les premières coupes à début 2004. 90 % des travaux, menés par l'Etat français en application de la convention franco-suisse de 1956, ont été achevés en 2005. La partie restante doit obtenir l'approbation des autorités françaises compétentes afin de finaliser les travaux qui pourront être, dans leur totalité, facturés. Une nouvelle évaluation, intégrée dans une convention en cours d'élaboration entre l'AIG et le ministère des transports de la République française, a été effectuée en 2006 augmentant le coût total des travaux de CHF 290'000.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

9. Engagements de prévoyance

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été retenues dans le calcul ci-dessous :

	2007	2006
Taux d'escompte retenu	3.25%	3.25%
Taux de rendement attendu des actifs	4.0%	4.0%
Taux d'augmentation des salaires	2.5%	2.5%
Taux d'augmentation des rentes	1.0%	1.0%

Valeur actuelle des engagements et valeur du marché de la fortune au début et à la fin de l'exercice (chiffres arrondis au millier de francs).

	2007 CHF	2006 CHF
Valeur actuelle des engagements (PBO)	258'437'000	247'041'000
Fortune à la valeur de marché	-123'513'000	-118'410'000
Situation financière	134'924'000	128'631'000
Gains/(pertes) actuariel(le)s non encore saisi(e)s	-56'321'000	-57'321'000
Montant passif reconnu au bilan	78'603'000	71'310'000

Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice

	2007 CHF	2006 CHF
Valeur des engagements au début de l'exercice	247'041'000	233'057'000
Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice	7'238'000	6'439'000
Intérêt sur les engagements de prévoyance au taux d'escompte	7'944'000	7'522'000
(Gains)/pertes actuariels	474'000	2'312'000
Cotisations des employés	2'999'000	2'911'000
Prestations de prévoyance	-7'259'000	-5'200'000
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	258'437'000	247'041'000

Evolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice.

	2007 CHF	2006 CHF
Fortune au début de l'exercice	118'410'000	107'956'000
Rendement attendu sur la fortune	4'806'000	4'422'000
Gain/(perte)	-1'449'000	2'509'000
Cotisations de l'employeur	6'006'000	5'812'000
Cotisations des employés	2'999'000	2'911'000
Prestations de prévoyance	-7'259'000	-5'200'000
Fortune à la fin de l'exercice	123'513'000	118'410'000

Evolution de l'engagement reconnu au bilan.

	2007 CHF	2006 CHF
Charges de la prévoyance	13'299'000	12'923'000
Cotisations de l'employeur	-6'006'000	-5'812'000
(Produit)/charge de prévoyance de l'exercice	7'293'000	7'111'000
Montant reconnu au début de l'exercice	71'310'000	64'199'000
Montant reconnu en fin d'exercice	78'603'000	71'310'000

Composition de la charge de prévoyance

	2007 CHF	2006 CHF
Valeur actuelle des droits additionnels	10'237'000	9'350'000
Cotisations des employés	-2'999'000	-2'911'000
Valeur actuelle des droits additionnels nets	7'238'000	6'439'000
Intérêts sur les engagements de prévoyance	7'944'000	7'522'000
Rendement attendu sur la fortune	-4'806'000	-4'422'000
Amortissement des (gains)/pertes non reconnu(e)s	2'923'000	3'384'000
Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de pertes et profits	13'299'000	12'923'000

Répartition et évolution de la fortune entre les différentes classes d'actifs.

Classes d'actifs	2007	2006
Liquidités, court terme	6.10%	3.90%
Obligations et prêts	26.70%	27.30%
Actions	35.90%	38.90%
Avoirs immobiliers	31.30%	29.90%
Total des classes d'actifs	100.00%	100.00%

L'AIG ne détient aucune partie du patrimoine de la caisse de pension et n'occupe pas des immeubles lui appartenant.

Le rendement attendu du patrimoine a été calculé sur la base des rendements attendus des différents actifs dans le cadre de la politique d'investissement actuelle. Ces derniers reflètent les taux de rendement réels à long terme observés sur les marchés respectifs.

Le rendement effectif sur la fortune pendant l'exercice 2007 a été de CHF 3'357'000 correspondant à un taux moyen de 2.8% (en 2006, CHF 6'931'000 au taux moyen de 6.3%)

Historique de la situation financière au 31 décembre, gains et pertes résultant de l'exercice.

	2007 CHF	2006 CHF
Valeur actuelle des engagements (PBO)	258'437'000	247'041'000
Fortune à la valeur de marché	-123'513'000	-118'410'000
Situation financière	134'924'000	128'631'000
Gains/(pertes) actuariel(le)s non encore saisi(e)s	-56'321'000	-57'321'000
Montant passif reconnu au bilan	78'603'000	71'310'000

Gains/(pertes) résultant de l'expérience

Engagements	-474'000	-2'312'000
Fortune	-1'449'000	2'509'000

En accord avec les amendements de l'IAS 19 de décembre 2004, la présentation de l'historique ci-dessus est réalisée d'une façon prospective.

Les cotisations anticipées de l'employeur aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice 2008 sont estimées à CHF 6'000'000.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

10. Fonds environnement

Le taux moyen 2007 des intérêts portés en compte est de 2.046% (en 2006: 1.25%).

	2007 CHF	2006 CHF
Surtaxe bruit	1'822'565	1'810'401
Surtaxe émissions gazeuses	801'427	736'014
Intérêts portés en compte	909'821	575'271
Charges liées au fonds environnement	-5'542'048	-2'948'364
Charges du service environnement	-1'427'461	-1'265'595
	<u>-3'435'696</u>	<u>-1'092'273</u>
Solde au début de l'exercice	44'929'426	46'021'699
Solde à la fin de l'exercice	41'493'730	44'929'426

11. Autres redevances

	2007 CHF	2006 CHF
Redevances de stationnement et de hangar	3'644'368	3'340'261
Redevances de fret	1'327'628	1'334'692
Surtaxe bruit	1'822'565	1'810'401
Surtaxe émissions gazeuses	801'427	736'014
	<u>7'595'988</u>	<u>7'221'368</u>

12. Charges locatives refacturées

	2007 CHF	2006 CHF
Chauffage et ventilation	2'421'486	2'278'356
Eau, énergie et télécommunication	5'767'350	5'963'092
	<u>8'188'836</u>	<u>8'241'448</u>

13. Recettes infrastructures centralisées

L'AIG met à disposition de ses partenaires des infrastructures et des installations centralisées (installation tri-bagages, équipement informatique de systèmes d'informations) en contrepartie d'une recette.

14. Autres recettes d'exploitation

	2007 CHF	2006 CHF
Transports en ambulance	1'534'766	1'577'132
Laissez-passer/vignettes piste	571'638	327'013
Prestations AIG facturées	1'375'199	738'041
Recettes et remboursements divers	2'142'519	2'521'555
	<u>5'624'122</u>	<u>5'163'741</u>

15. Charges sociales

	2007 CHF	2006 CHF
Coût relatif aux obligations de pension	13'299'000	12'923'000
Assurances sociales et autres	6'583'279	6'204'559
Assurances accident et maladie	3'760'899	3'357'943
	<u>23'643'178</u>	<u>22'485'502</u>

16. Energie, entretien et loyers

	2007 CHF	2006 CHF
Eau, énergie et combustible	9'184'636	10'272'768
Entretien des immeubles	19'068'814	19'097'177
Entretien des équipements	9'457'507	9'590'852
Loyer, redevance d'utilisation	4'219'564	4'284'359
Rente de superficie versée à l'Etat	2'380'850	-
	<u>44'311'371</u>	<u>43'245'156</u>

La rente de superficie est versée à l'Etat sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à l'AIG.

17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance

	2007 CHF	2006 CHF
Honoraires et prestations de services	13'857'426	12'514'200
Sous-traitance sûreté	2'685'124	2'523'518
Sous-traitance tri-bagages	3'802'109	3'775'612
Sous-traitance nettoyage	5'195'429	4'702'294
Autres prestations de sous-traitance	2'387'386	2'300'689
Frais de communications	965'611	969'032
Autres	553'250	832'068
	<u>29'446'335</u>	<u>27'617'413</u>

18. Autres dépenses de fonctionnement

	2007 CHF	2006 CHF
Mobilier, machines et véhicules	1'633'329	1'079'803
Débours	483'033	580'476
Frais divers	576'892	520'716
Pertes sur débiteurs	331'024	274'551
Fournitures de bureau et imprimés	1'127'540	1'050'533
Charges liées au fond environnement	5'542'048	2'948'364
	<u>9'693'866</u>	<u>6'454'442</u>

19. Charges d'intérêts

	2007 CHF	2006 CHF
Intérêts sur emprunts	4'477'426	2'414'764
Intérêts sur location-financement	2'406'979	4'981'247
Autres charges d'intérêts	332'951	252'184
	<u>7'217'356</u>	<u>7'648'195</u>

20. Activités sectorielles

Secteur d'activité

L'AIG a défini deux secteurs d'activités, les activités aéronautiques (mouvements et stationnements des avions, infrastructures utilisées par les passagers pour l'enregistrement des embarquements et des débarquements, sûreté) et les activités non aéronautiques (infrastructures centralisées, activités commerciales, parkings et gestion domaniale).

Secteur géographique

Étant sur un seul et unique site, l'AIG n'a qu'un seul secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Certaines activités ne peuvent pas être raisonnablement affectées aux secteurs précités comme par exemple les produits et pertes liés à l'engagement de prévoyance. Elles sont présentées dans un secteur particulier nommé «non affecté».

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

2007	Aéronautique CHF	Non- aéronautique CHF	Non affecté CHF	Total consolidé CHF
Produits	136'200'602	144'326'416	563'327	281'090'345
Bénéfice opérationnel par segment d'activité	-9'262'254	76'423'861	-9'029'838	58'131'769
Charges et produits d'intérêts	-1'753'113	-635'719	-4'102'861	-6'491'693
Bénéfice du Groupe				<u>51'640'076</u>
Actifs				
Actifs sectoriels	447'357'222	103'439'609	15'654'729	<u>566'451'560</u>
Passifs				
Fonds étrangers	10'868'000	-	280'822'832	291'690'832
Engagement de prévoyance	-	-	78'603'000	78'603'000
Total des fonds étrangers				<u>370'293'832</u>
Autres informations sectorielles				
Investissements de l'exercice	59'155'953	7'705'371	-	66'861'323
Amortissements de l'exercice (note 4 et 5)	33'535'538	7'870'793	60'585	41'466'916
Utilisation des provisions	3'909'500	-	-	3'909'500
2006				
Produits	124'329'180	131'204'114	564'271	256'097'565
Bénéfice opérationnel par segment d'activité	-7'752'794	62'654'570	-8'985'138	45'916'638
Charges et produits d'intérêts	-3'439'349	-1'501'854	-2'278'060	-7'219'263
Bénéfice du Groupe				<u>38'697'375</u>
Actifs				
Actifs sectoriels	419'872'010	101'546'534	18'653'851	<u>540'072'395</u>
Passifs				
Fonds étrangers	14'930'500	-	290'686'918	305'617'418
Engagement de prévoyance	-	-	71'310'000	71'310'000
Total des fonds étrangers				<u>376'927'418</u>
Autres informations sectorielles				
Investissements de l'exercice	36'402'738	4'860'648	-	41'263'386
Amortissements de l'exercice (note 4 et 5)	31'217'791	7'690'990	35'595	38'944'376
Utilisation des provisions	90'200	-	-	90'200

21. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées tous les établissements publics autonomes ainsi que les différents services de l'Etat de Genève. L'AIG ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat ou d'autres conditions spéciales. L'AIG met également à disposition gratuitement des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises. De plus, il assume sur le site aéroportuaire l'intégralité des frais de fonctionnement et d'investissement lié aux tâches protocolaires officielles.

Charges annuelles estimées	2007 CHF	2006 CHF
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	582'000	549'000
Service du protocole (hors sûreté)	2'208'000	2'170'000

Par ailleurs, le droit de superficie au titre des terrains occupés par le World Trade Center est perçu par l'AIG.

Principaux dirigeants

Selon l'article 9 sur la loi de l'AIG H.3.25, les membres du Conseils d'Administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci.

La rémunération des 22 membres du Conseil d'administration s'élève pour 2007 à CHF 469'483 (CHF 486'086 pour 2006). Les charges de personnel des 13 membres de la Direction se montent à CHF 2'663'457 (CHF 2'797'796 pour 2006).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de l'AIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

22. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, l'AIG a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et contrôler son résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts, diminué de la trésorerie.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / Endettement net est le suivant :

Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	99'598'686	84'861'014
Part à court terme des emprunts et autres dettes à long terme	35'511'178	79'226'538
Emprunts et autres dettes à long terme	202'584'499	180'579'823
Total des emprunts	238'095'677	259'806'361
Moins : Trésorerie	-5'049'439	-13'173'978
Endettement net	233'046'238	246'632'383
Ratio EBITDA / Endettement net	42.7%	34.4%

23. Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par le management de l'AIG.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, l'AIG est exposée aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de change et de prix.

(a) Risques liés aux liquidités

Du fait de son dynamisme l'AIG nécessite, pour ses investissements, de capitaux à moyen et long terme. Ainsi, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, l'AIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 7).

Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit au 31 décembre :

	Total CHF	2008 CHF	2009 CHF	2010-2012 CHF	>2012 CHF
Prêts de la Confédération	18'349'753	1'192'358	1'216'205	3'796'516	12'144'675
Dettes envers le Canton de Genève	4'062'500	4'062'500	-	-	-
Emprunts bancaires	215'000'000	30'000'000	-	85'000'000	100'000'000
Engagement leasing	683'423	256'320	256'320	170'783	-
Fournisseurs et autres créanciers	37'954'703	37'954'703	-	-	-
Swaps de couverture :					
Décaissements (taux fixe)	4'942'670	4'942'670	-	-	-
Encaissements (taux variable)	-4'985'897	-4'985'897	-	-	-
	276'007'152	73'422'654	1'472'525	88'967'299	112'144'675

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

(b) Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidité et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de renom sur la place financière suisse. Pour limiter le risque de crédit, l'AIG procède à des évaluations régulières de ses relations. Compte tenu de cette analyse, l'entité n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières.

	Notation	2007 CHF	2006 CHF
Banque A	AA	2'559'197	3'044'161
PostFinance	-	2'206'729	9'783'770
Diverses banques	-	283'613	346'047
		5'049'539	13'173'978

L'AIG est aussi exposé à la possibilité de défaut ou retard dans le paiement de ses clients. Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 5'722 et représentent 12% des créances ouvertes au 31 décembre 2007.

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties (voir note 2).

(c) Risques de marché

1. Risques liés à l'évolution du taux d'intérêt

La stratégie de l'AIG consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts engendrés par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 75% minimum.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour réduire l'impact de ces risques sont décrits à la note 24 «Instruments financiers dérivés».

L'utilisation des instruments financiers est soumise à des limites d'engagement et de contreparties autorisées.

2. Risques liés au change

Malgré son activité internationale l'AIG n'est que faiblement exposé aux risques de change. En effet, ses transactions commerciales sont libellées, sauf exception, en CHF.

3. Risques liés aux variations de prix

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers pouvant être affectés par la volatilité des prix.

(d) Analyse de sensibilité

Risque d'intérêt

L'AIG procède à une analyse de sensibilité sur le risque de variation des taux d'intérêts appliqué aux emprunts ouverts au 31 décembre.

L'analyse consiste à appliquer une variation de taux d'intérêts supérieure ou inférieure de 0.5% à l'encours.

Si à la date de clôture les taux d'intérêts avaient varié de 0.5%, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs, les charges financières pour les emprunts non couverts par des swaps de taux d'intérêt auraient varié de KCHF 514 en 2007 (2006 : KCHF 1'040). En ce qui concerne les emprunts couverts par des swaps de taux d'intérêt, l'impact sur les fonds propres aurait été de KCHF 6'570 en 2007 (2006 : KCHF 71).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

Les principes comptables liés aux instruments financiers ont été appliqués aux actifs et passifs financiers suivants :

	Note	Prêts et créances	Dérivés utilisés à des fins de couverture	Passif financier évalué au coût amorti	Total
2007		CHF	CHF	CHF	CHF
Actif circulant					
Disponibilités	1	5'049'439	-	-	5'049'439
Débiteurs clients	2	42'873'778	-	-	42'873'778
Comptes de régularisation et créances diverses	3	4'858'124	-	-	4'858'124
Instruments financiers dérivés	24	-	4'268'756	-	4'268'756
Total		52'781'341	4'268'756	-	57'050'097
Passif exigible					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	37'954'703	37'954'703
Emprunts à court terme	7	-	-	35'511'178	35'511'178
Compte de régularisation et provision à court terme	6,8	-	-	11'624'508	11'624'508
Emprunts et autre dettes à long terme	7	-	-	202'584'499	202'584'499
Provisions et engagements de prévoyance	8,9	-	-	82'665'500	82'665'500
Total		-	-	370'340'388	370'340'388
2006					
Actif circulant					
Disponibilités	1	13'173'978	-	-	13'173'978
Débiteurs clients	2	39'053'009	-	-	39'053'009
Comptes de régularisation et créances diverses	3	3'711'020	-	-	3'711'020
Instruments financiers dérivés	24	-	127'330	-	127'330
Total		55'938'007	127'330	-	56'065'337
Passif exigible					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	26'834'554	26'834'554
Emprunts à court terme	7	-	-	79'226'538	79'226'538
Compte de régularisation et provision à court terme	6,8	-	-	11'004'503	11'004'503
Emprunts et autre dettes à long terme	7	-	-	180'579'823	180'579'823
Provisions et engagements de prévoyance	8,9	-	-	79'282'000	79'282'000
Total		-	-	376'927'418	376'927'418

24. Instruments financiers dérivés

Caractéristiques

Dans le but de mieux gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts et de maîtriser par conséquent les charges financières, l'AIG utilise des «swaps» de taux d'intérêt et des options de taux d'intérêts (cap). Ces instruments assurent la couverture des flux de trésorerie engendrés par les emprunts à taux variable.

Valeur au bilan au 31 décembre

	2007		2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
"Swaps" de taux d'intérêt	4'268'756	-	12'580	-
Options de taux d'intérêt	-	-	114'750	-
Total	4'268'756	-	127'330	-

Les montants indiqués représentent la juste valeur des instruments dérivés. Ces valeurs ont été calculées par les banques concernées à la date de clôture du bilan et traduisent le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

Valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Les justes valeurs des produits dérivés reconnus comme étant des «couvertures de flux de trésorerie» sont enregistrées dans une catégorie séparée des fonds propres intitulée «variation de la réserve de couverture».

Voici le montant de l'exercice :

	Réserve de couverture		Total CHF
	"Swaps" de taux d'intérêts CHF	Options de taux d'intérêts CHF	
Solde au 01.01.2007	12'580	37'477	50'057
Gains résultant de la variation de la juste valeur	4'256'176	-37'477	4'218'699
Solde au 31.12.2007	4'268'756	0	4'268'756
Solde au 01.01.2006	-234'959	-55'054	-290'013
Gains résultant de la variation de la juste valeur	247'539	92'531	340'070
Solde au 31.12.2006	12'580	37'477	50'057

Echéances et montants notionnels des contrats

Les en-cours moyens annuels des échéances des contrats se présentent, au 31 décembre, comme suit

	"Swaps" de taux d'intérêts				Options de taux d'intérêts	
	2007	*	2006	*	2007	2006
2007	-		30'000'000	2.12%	-	20'000'000
2008	-		-		-	-
2009	-		-		-	-
2010-2012	75'000'000	2.59%	-		-	-
> 2012	100'000'000	2.96%	-		-	-

* = taux moyen pondérés des swaps.

Les taux d'intérêts fluctuants ont varié durant l'exercice entre 2.50% et 2.78%.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2007, l'AIG est engagé à hauteur de CHF 59'073'794.35 à titre d'investissements en immobilisations (2006 : CHF 27'454'482).

26. Engagements conditionnels

(i) Concession fédérale d'exploitation

Une concession est requise au sens de l'article 36a, 1er alinéa de la loi sur l'aviation (LA) pour l'exploitation d'un aérodrome ouvert à l'aviation publique (aéroport). Au sens de l'article 36a, 2e alinéa de la LA, l'AIG a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes. Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a renouvelé la concession d'exploitation à l'AIG pour la période du 1er juin 2001 au 31 mai 2051.

(ii) Devoir de distribution

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, le bénéfice de l'AIG, après une attribution maximale de 50 % à la réserve générale, doit être versé à l'Etat.

(iii) Indemnités aux riverains des aéroports

Suite à l'adoption par le Conseil fédéral de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux le 30 mai 2001, des courbes de bruit pour l'AIG, fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, sur mandat de l'office fédéral de l'aviation civile et conformément aux prescriptions en vigueur. Ces courbes de bruit, communiquées à l'AIG le 1er juillet 2002, servent de base à l'établissement par l'AIG de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines, financé par le fonds environnement.

27. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de l'AIG ainsi que ceux de Skycom SA Geneva Airport Business Center, société exploitant le centre d'affaires de l'aéroport et qui est entré dans le périmètre de consolidation en 2003.

Le 4 décembre 2007 l'assemblée générale extraordinaire de Skycom a décidé la dissolution par liquidation de la société.

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, la Direction propose au Conseil d'administration d'affecter le bénéfice de l'AIG arrêté au 31 décembre 2007 d'un montant de CHF 51'617'571 comme suit:

	2007
	CHF
Versement à l'Etat	25'808'786
Affectation à la Réserve générale	25'808'785
Total	51'617'571

Conformément à la loi sur l'Aéroport International de Genève, les comptes ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 23 mai 2008.

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement, tableau de mouvement des fonds propres et notes) de l'Aéroport International de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses, ainsi que selon les International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud
Réviseur responsable



Pierre-Alain Dévaud

Genève, le 23 mai 2008

Rapport financier 2007

Ce rapport est disponible sur www.gva.ch/publications, rubrique «institutionnelles»



Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11 | Fax +41 22 798 43 77 | www.gva.ch | info.aig@gva.ch

Imprimé en Suisse | Mai 2008 | intérieur: 100% papier recyclé Cyclus Print | couverture: 50% papier recyclé, 50% papier label PEFC, sans chlore